

**Avis adopté**

Séance plénière du 22 octobre 2024

*Mieux connecter les Outre-mer*

**Déclaration du groupe Artisanat et professions libérales**

Les connexions maritimes, aériennes et numériques représentent bien plus que des outils de désenclavement. Ce sont de véritables leviers de développement et de dynamisation des territoires ultramarins.

L’Avis met en lumière la grande diversité des enjeux attachés au renforcement des connexions des Outre-Mer : accès à de nouveaux marchés, valorisation des productions et savoirs-faires locaux, diversification des activités économiques, développement de la formation des jeunes etc.

Nos entreprises de proximité, au cœur de l’économie locale, sont particulièrement concernées par ces défis, car elles ont besoin d’un environnement propice pour se développer. Le coût du fret notamment, lié à l’importation des matériaux, produits et matières premières, fragilisent les artisans et professionnels libéraux.

La baisse des coûts de transport maritime et aérien est donc une priorité et nous soutenons les préconisations appelant à limiter les surcoûts d’approvisionnement comme de déplacement. Nous approuvons également l’accent mis par l’Avis sur le rôle que peuvent avoir, pour les Outre-Mer, des connexions aériennes et maritimes performantes au service d’un tourisme revivifié dont l’enjeu sera aussi de s’articuler avec la promotion de parcours touristiques plus écologiques.

Le numérique est un autre levier essentiel pour mieux connecter les Outre-Mer. Soulignons tout particulièrement l’intérêt du numérique pour les territoires enclavés, en permettant à leurs habitants d’éviter de longs déplacements pour faire face à des besoins essentiels ; nous pensons notamment à la nécessité d’un accès à la télémédecine pour tous.

C’est donc à juste titre que l’Avis propose une série de mesures à la fois pour accélérer la connexion au très haut débit de chaque territoire, pour garantir la concurrence entre les opérateurs afin d’assurer aux usagers des tarifs abordables, ou encore pour mieux accompagner les particuliers comme les entreprises dans leur appropriation et leur usage du numérique.

Nous saluons en particulier les préconisations mettant l’accent sur l’importance de la formation initiale et de la formation continue autour du numérique, mais aussi de l’accompagnement à la transformation digitale des TPE-PME.

Selon nous, il s'agit d'intensifier les appuis qui sont déjà proposés à ces entreprises – par les chambres de métiers notamment – afin qu'elles mettent en œuvre des stratégies numériques adaptées à leurs besoins tout en optimisant leur activité et en répondant pleinement aux attentes actuelles des consommateurs.

Alors que nos artisans et professionnels libéraux jouent un rôle crucial dans le tissu économique et social des Outre-mer, l'amélioration des infrastructures, qu'elles soient physiques ou numériques, leur permettra de contribuer plus activement au développement et à la vitalité de ces territoires.

Le Groupe Artisanat et Professions Libérales a voté en faveur de cet Avis.